

ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE

L'association sportive du lycée est présidée par le chef d'établissement. Son bureau est composé d'élèves et professeurs, qui la font vivre toute l'année (une assemblée générale a lieu par année).

Elle participe au prolongement de l'enseignement d'éducation physique et sportive ou permet la pratique d'activités non enseignées : futsal, musculation, fitness, badminton, tennis de table, handball, volleyball, football, basketball, VTT, escalade, canoë, course d'orientation, ski, ...

Elle encadre et engage les élèves souhaitant :

- participer aux activités sportives traditionnelles de l'UNSS
- pratiquer une activité de loisir et d'entretien

Si l'élève souhaite adhérer à l'association sportive, merci d'apporter au professeur d'EPS :

- l'autorisation ci-dessous
- un chèque de 20 euros à l'ordre de l'OGEC du Lycée Marc Seguin

A) OBLIGATION LEGALE EN MATIERE D'ASSURANCE

Mention sur les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

B) REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

C) DROIT A L'IMAGE

Mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Adhésion à l'Association Sportive du lycée Marc Seguin

Pour l'élève (nom et prénom) :

Date de naissance: Classe :

Adresse mail du parent :

M. / Mme (nom et prénom des responsables) :

Nom du titulaire du chèque :

- Inscrit mon enfant à l'Association Sportive du LPP Marc Seguin
- Atteste que mon enfant possède l'attestation d'aisance aquatique (savoir nager)
- Autorise mon enfant à participer aux déplacements effectués à l'occasion de rencontres sportives, et éventuellement à se rendre seul sur le lieu où se déroulent ces activités.
- Accepte que mon enfant soit photographié pour des supports (affiches, journal, diaporama du lycée).
- J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'A. S.

 Le

Signature du (des) représentant(s) légal(aux)

En cas de séparation de corps, de divorce, j'atteste que l'autre parent a été consulté

Faire précéder la (les) signature(s) de la mention "lu et approuvé"